

AVIS DU MAIRE

AVIS DE CONSTAT D'ABANDON DE CONCESSIONS PERPETUELLES

Le Maire de la Commune d'AUMAGNE informe qu'il sera procédé au relevé des concessions en état d'abandon le

Lundi 17 Avril 2023 à 14H

En présence de :

- M. Alain BILLAUD, Adjoint au Maire,
- M. Pascal CARRY, Adjoint au Maire,
- M. Stéphane FOURNIER, Conseiller Municipal.

Le Maire,
René ESCLOUPIER